EXPERT EN EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

CATEGORIE: B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la

certification:

Transverse: Secteurs potentiellement concernés par la

certification

Code(s) NAF: -

Code(s) NSF: 227

Code(s) ROME: F1103

Formacode: 12587

Date de création de la certification : 01/01/2015

Mots clés : THERMIQUE , BATIMENT , ENERGIE , AUDIT

Identification

Identifiant: 1289

Version du : 16/09/2015

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation:

Formalisé:

■ NORMES NF EN 16247-1 et 3

Non formalisé :

■ NORMES NF EN 16247-1 et 3

Norme(s) associée(s):

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

- Acquérir l'ensemble des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier d'expert en efficacité énergétique du bâtiment, tel que défini dans la directive Efficacité Énergétique.
- Valoriser les compétences en devenant expert certifié
- Assister le maître d'ouvrage pour apporter des solutions efficaces et innovantes dans la gestion de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires,
- Définir, chiffrer et coordonner les priorités de travaux envisagés,
- Participer à la conception des cahiers des charges et autres documents de consultation des entreprises liés à l'efficacité énergétique pour la rénovation des bâtiments,
- Réaliser en tant que prestataire extérieur au sein d'un bureau d'études qualifié RGE énergies ou non, l'audit énergétique des bâtiments selon les nouvelles normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

Descriptif général des compétences constituant la certification

Expertise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des bâtiments selon les exigences de la norme NF EN 16247-1 et 2

Public visé par la certification

Tous publics

Modalités générales

Formation métier certifiante qui permet de mesurer les apports des nouvelles normes NF EN 16247 sur les exigences spécifiques et les livrables attendus de la conduite d'un audit en efficacité énergétique de bâtiment mené par un prestataire extérieur.

Liens avec le développement durable

Commission nationale de la certification professionnelle

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Mener avec méthode et qualité un audit externe en efficacité énergétique des bâtiments selon les exigences des

nouvelles normes EN 16247-1 et 2

Pour l'entité utilisatrice

Qualifier une personne de l'entreprise qui bénéficiera d'une légitimité accrue dans ses missions en satisfaisant les

critères de compétences énoncées dans l'arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit

énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie,

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour vous présenter à l'examen vous devez répondre aux pré-requis suivants :

Formation initiale et expérience professionnelle :

- Diplôme dans le domaine de la maîtrise de l'énergie
- Une expérience professionnelle dans la maîtrise des équipements de mesure, des méthodologies et des moyens techniques permettant la réalisation d'audits énergétiques conformément aux normes NF EN 16247 (exemple : Thermicien, auditeur énergétique, référent technique ou auditeur en bureau d'études, spécialiste des installations de chauffage, de production d'énergie et de climatisation...) En fonction du niveau de votre diplôme, le nombre d'année
- Diplôme inférieur au niveau II 7 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau II 4 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau I 3ans d'expérience professionnelle

Formation à l'audit - obligatoire :

d'expérience professionnelle requis varie :

Dans les 3 années précédant la candidature, vous devez avoir suivi une formation aux exigences de l'audit

énergétique prévues par les normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2 d'une durée totale minimum de 35 heures.

Cette formation doit permettre au candidat de disposer des notions fondamentales :

- De la thermique appliquée au bâtiment,
- De l'enveloppe et de ses systèmes contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment,
- De la méthodologie de l'audit énergétique appliquée aux bâtiments

Compétences évaluées

Centre(s) de passage/certification

AFNOR Certification - 11
Rue Francis de Préssensé
93571 La Plaine Saint
Denis Cedex

Commission nationale de la certification professionnelle

- · Les fondamentaux de la réglementation thermique appliqués aux bâtiments
- · Efficacité énergétique passive L'enveloppe du bâtiment
- · Efficacité énergétique active
- · Indicateurs de performance et optimisation énergétique
- · Réalisation d'un rapport d'audit externe

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveaux

La validité est Temporaire

3 ans

Possibilité de certification partielle : non Matérialisation officielle de la certification : Certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

Les premières sessions de certification se sont déroulées début 2015. Nous n'avons pas de statistiques représentives.

Autres sources d'information

_